

# **NOTICE**

## **Demande de scolarisation hors commune de résidence**

### **PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES À JOINDRE AU FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉROGATION**

Les différents motifs justifiés seront pris en considération pour instruire la demande, mais ne conduiront pas systématiquement à un accord. En cas d'absence des justificatifs, la demande ne sera pas traitée.

\*Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

\*Copie du livret de famille.

\*Si la demande est motivée par l'activité professionnelle des parents, joindre un certificat des employeurs attestant de l'activité professionnelle des deux parents à la date de la rentrée scolaire ou à la date de la scolarisation de l'enfant.

\*Si la demande de dérogation est motivée par un rapprochement de fratrie, joindre le certificat de scolarité de l'enfant déjà inscrit et justifier du cas dérogatoire de l'enfant lors de son inscription.

\*Si la demande est motivée par des raisons médicales, joindre le certificat médical du médecin traitant.

\*Si la demande est justifiée par l'inscription de l'enfant dans une classe spéciale, joindre l'attestation de l'affectation ou de scolarisation de l'Éducation Nationale.

### **PROCÉDURE À SUIVRE**

1. Les parents adressent leur demande au Maire de la Commune de résidence.
2. Le Maire de la Commune de résidence transmet la demande au Maire de la Commune d'accueil.
3. Le Maire de la Commune d'accueil notifie sa décision :
  - \*aux parents,
  - \*au Maire de la Commune de résidence.

### **VOIES DE RECOURS EN CAS DE REFUS**

Si la décision est contestée, un recours est possible (gracieux ou contentieux) :

- \*Recours gracieux devant la Maire qui a refusé la demande
- \*Recours contentieux devant le Tribunal administratif

Tout recours doit être formulé dans un délai de deux mois à compter de la réception de refus.